

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 mars 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 20, 21 et 22 mars 2018**

**2018 DJS 135** Subvention (7.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Parcours le Monde IDF (19<sup>e</sup>) au titre de la Jeunesse.

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention et de signer une convention pluriannuelle avec l'association Parcours le Monde IDF ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Parcours le Monde IDF 8 bis, rue du Hainaut (19e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Parcours le Monde IDF (186090) pour son projet Osez l'international pour les jeunes parisiens (2018\_02456).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 65, nature 65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**